

**Convocation adressée par Monsieur le Maire, Jean-Louis WIART, le 24 février 2021**

**Secrétaire de la séance** : Grégory MAZET

**10 présents** : Jean-Louis WIART, Olivier JUNIQUE, Audrey DESCHAMPS, Grégory MAZET, Eliane BERTRAND, Céline BRIVET, Carole SAVEL, Sylvain CANTAN (*à partir de 18h40*), Cyril MONCHAL, Jacques PERRET

**1 absent** : Fabien DELOCHE

Le quorum est atteint

**18h30 - Début de séance**

Grégory MAZET est nommé secrétaire de séance

**Ordre du jour**

- Approbation du compte de gestion 2020
- Approbation du compte administratif 2020 et affectation des résultats
- Programme voirie 2021
- Vote de l'indemnité du 3<sup>ème</sup> adjoint
- Cession du chemin de Prades à la commune par les conjoints Ceyrolle
- Approbation de la convention technique avec ARCHE Agglo
- Contentieux TA de monsieur Ratz et recours à la prestation d'une avocate
- Projet de territoire : rencontre avec les élus d'ARCHE Agglo
- Questions diverses

**Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 11 décembre 2020**

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Contre : 0

Abstention : 0

**2021-003 : Compte de gestion 2020 du budget principal**

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment en son article L1612-12 ;*

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;*

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **de déclarer** que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur des finances, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **d'autoriser et de mandater** monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

### **2021-004 et 2021-005 : Compte administratif et affectation de résultats 2020 du budget principal**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12 et suivants ainsi que ses articles L2311-5 et suivants ;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2021-004 en date du 5 mars 2021 approuvant le compte administratif et l'affectation de résultats 2020 du budget principal ;

Madame Audrey Deschamps, 2<sup>ème</sup> adjointe, présente le compte administratif 2020 du budget principal se résumant ainsi

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	95 410.59			189 724.77	95 410.59	189 724.77
Opérations exercice	74 736.97	114 695.67	151 133.46	223 122.20	225 870.43	337 817.87
Total	170 147.56	114 695.67	151 133.46	412 846.97	321 281.02	527 542.64
Résultat de clôture	175 147.56	114 695.67	151 133.46	412 846.97	326 281.02	527 542.64
Restes à réaliser	5 000					

Sur le rapport du Maire, sous la responsabilité de madame Audrey Deschamps, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire après la sortie du Maire, et après avoir délibéré,

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil municipal décide :

- **d'approuver** le compte administratif 2020 du budget principal tel que présenté.
- **de reconnaître** la sincérité des restes à réaliser.
- **d'arrêter** les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.
- **d'affecter** 203 476,44 € (intégration quote-part résultat SIE 484,75 € et résultat CCAS 2020 : 1 730,07 €) au compte 002 et 60 451,89 € au compte 001
- **d'autoriser et de mandater** monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

### **2021-006 : Programme voirie 2021**

Monsieur Olivier Junique, 1<sup>er</sup> adjoint, présente le programme de travaux de voirie (chaussées) pour l'année 2021 pour un montant total de 37 711,50 € HT.

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Contre : 0

Abstention : 0

### **2021-007 : Vote de l'indemnité du 3ème adjoint**

Monsieur le Maire rappelle l'élection de monsieur Grégory Mazet, 3<sup>ème</sup> adjoint, et propose qu'il perçoive la même indemnité que la 2<sup>ème</sup> adjointe.

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Contre : 0

Abstention : 0

### **Cession du chemin de Prades à la commune par les consorts Ceyrolle**

Monsieur le Maire propose d'ajourner ladite délibération étant donné que la proposition des administrés n'a pas été formalisée par courrier à ce jour.

### **2021-008 : Approbation de la convention technique avec ARCHE Agglo**

Monsieur le Maire propose que la commune reconduise la convention de soutien technique avec la Communauté d'agglomération ARCHE Agglo afin de bénéficier des prêts de matériel technique et la mise à disposition de personnel.

Exemple : le prêt journalier de la nacelle avec conducteur CACES est chiffré à 240 €

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Contre : 0

Abstention : 0

### **2021-009 : Contentieux au Tribunal Administratif de monsieur Ratz et recours à la prestation d'une avocate**

Monsieur le Maire indique que Monsieur RATZ a formé un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon afin d'obtenir l'annulation de l'arrêté municipal du 10 août 2020 lui refusant la construction d'une miellerie à Pojot. Il est nécessaire de faire assurer la défense des droits de la commune par le concours du ministère d'un avocat. Monsieur le Maire demande qu'il soit fait application de l'article L.2122-22 16° du code général des collectivités territoriales.

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Contre : 2 Sylvain Cantan, Céline Brivet

Abstention : 0

### **Projet de territoire : rencontre avec les élus d'ARCHE Agglo**

Monsieur Frédéric Sausset vient à la rencontre des élus du territoire et notamment ceux de la commune de Bozas le jeudi 25 mars 2021 à Colombier-le-Vieux. Tous les conseillers sont invités à participer à cette réunion.

### **Questions et informations diverses**

- EAU

Le syndicat CANCE DOUX propose à la commune la rétrocession de deux réservoirs.

- DECHETS MENAGERS

Cyril Monchal est nommé référent de la commune pour la gestion des déchets ménagers auprès d'ARCHE Agglo.

- SPORTS DE PLEIN AIR

Grégory Mazet a assisté à la seconde réunion organisée sur ce sujet et dédiée au vélo (voir compte rendu sur BOZAS info).

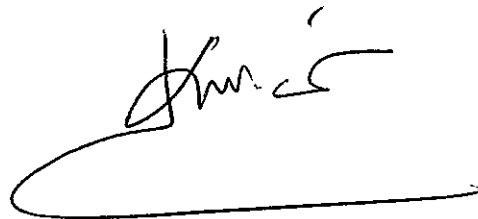
- CITOYENNETE

Un appel à une journée citoyenne de nettoyage de printemps est lancé. Cette information sera relayée dans le BOZAS info.

- ENFANCE-JEUNESSE

ARCHE Agglo a lancé une enquête sur les modes de garde des enfants afin d'engager une réflexion sur les aménagements à apporter aux structures existantes. Chacun est invité à renseigner les documents diffusés.

**La séance est levée à 20h15**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. M.' followed by a long horizontal flourish.